

LUNDI 04 JUILLET 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue le lundi 04 juillet 2016 à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson maire, ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Éric Bergeron, Frédéric Champagne, Johanne Gagnon, Marc Lavigne, Simon Rochefort, ainsi que Céline Raymond directrice générale, secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **7125-0716**

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant à l'item 31 aux Affaires nouvelles ouvertes : 31-A Installation d'une sentinelle et 31-B ajout de caméra sur le rang 6 ouest) et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption des procès-verbaux des séances du 06, 14, 27 juin 2016.

Les procès-verbaux des séances ordinaires du 06, 14 et 27 juin 2016 ont été transmis au maire et aux membres du Conseil. La séance spéciale du 14 juin 2016 a été annulée par la directrice générale et secrétaire-trésorière faute de quorum après l'attente de 30 minutes prescrites par la Loi.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ces procès-verbaux et que ceux-ci soit adoptés tel que transmis. **7126-0716**

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Éric Bergeron, appuyée par Simon Rochefort, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juin 2016 tels que déposés au montant total de : **141 366.78 \$**. **7127-0716**

ADOPTÉE

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Céline Raymond, D.G., Sec.-Trésorière.

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7128-0716**

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 152-0716 Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 qui remplace le règlement 110-0709 et tous autres règlements incompatibles avec celui-ci.

À une séance du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire tenue ce 04 juillet 2016 et à laquelle sont présents les conseillers Roland Allard, Éric Bergeron **7129-0716**

Frédéric Champagne, Johanne Gagnon, Marc Lavigne, Simon Rochefort formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Harold Poisson.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 152-0716 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :
 - 1.1 « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;
 - 1.2 « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) Il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
 - b) Il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1^o du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2^o du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi lignes autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à St-Rosaire, ce 04 juillet 2016

Avis de motion : 02 mai 2016

Entrée en vigueur : 07 juillet 2016

HAROLD POISSON, MAIRE

CÉLINE RAYMOND, D.G. SEC.- TRÉS.

Autorisation pour la signature d'entente avec le MTMDET

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que le maire M. Harold Poisson soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire pour le contrat de déneigement, déglçage et la fourniture de matériaux pour une distance de 12,12 km soit de l'intersection avec la route 162 jusqu'à l'intersection de la route 261, Daveluyville au montant de 66,489.94\$. avec le responsable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour et au nom du gouvernement du Québec.

7130-0716

ADOPTÉE.

Soumissions pour la fourniture de +ou-4500 tonnes de pierres concassées MG20B

Les deux soumissions étaient conformes soit :

Gaudreau Environnement Inc. ayant soumissionné pour une quantité de ± 4500 tonnes de pierres concassées MG20B au coût de 9.45 \$ t.m. + taxes;

Carrières PCM Inc. ayant soumissionné pour une quantité de ± 4500 tonnes de pierres concassées MG20B au coût de 9.75 \$ t.m. + taxes;

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu **7131-0716** unanimement que la fourniture de pierres soit effectuée par Gaudreau Environnement Inc. qui offrent le prix le plus bas.

ADOPTÉE

Soumissions pour travaux du rang Petit 4 et le 6^e rang est.

Les deux soumissions étaient conformes soit :

La compagnie Jean-Claude Lizotte Inc. pour la scarification, le transport, la mise en place, le nivelage, et le compactage pour le rechargement de ±4150 t.m. de pierres concassées MG 20B ont soumissionné au montant de : 11,294.00\$ + taxes;

Les excavations Yvon Houle & fils Inc. pour la scarification, le transport, la mise en place, le nivelage, et le compactage pour le rechargement de ±4150 t.m. de pierres concassées MG 20B ont soumissionné au montant de : 16,400.00 \$ + taxes;

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu **7132-0716** unanimement que la la soumission de Jean-Claude Lizotte Inc. soit retenue pour effectuer les travaux pour la scarification, le transport, la mise en place, le nivelage, et le compactage pour le rechargement de ±4150 t.m. de pierres concassées MG 20B au montant de 11,294.00 \$ + taxes qui offrent le prix le plus bas.

ADOPTÉE

Entente avec la Commission Scolaire.

CONSIDÉRANT Que la Municipalité peut conclure une entente avec un service public conditionnellement à leur consentement ;

CONSIDÉRANT Que la cour d'école se situe à proximité de nos terrains municipaux et que la Municipalité a discuté avec le responsable de la Commission scolaire afin de connaître leurs intentions;

CONSIDÉRANT Qu'après discussion, en est ressorti qu'il serait préférable que les travaux pour améliorer la cour d'école se réalisent par un même dirigeant pour les deux parties (la Commission scolaire d'une part et la Municipalité de Saint-Rosaire)étant donné que la Municipalité de St-Rosaire manifeste son intérêt d'effectuer des changements à son terrain de balles devenu désuet et d'apparence usuelle, et l'instauration d'un sentier pédestre permettant d'obtenir une homogénéité pour l'ensemble des réalisations;

CONSIDÉRANT Que diverses rencontres ont été cédulées afin d'établir les changements et coûts pour chacune des deux parties;

CONSIDÉRANT Que les deux parties sont arrivées à une entente commune pour un montant à verser pour chacune d'elle après l'analyse détaillée des plans, de la fourniture de matériaux et de la main d'œuvre des divers travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité fera l'achat de matériel nécessaire et la fourniture de main d'œuvre nécessaire pour la partie de la Commission scolaire et la réalisation de l'ensemble de leurs travaux qui seront défrayés par la Commission Scolaire par la suite;

CONSIDÉRANT Qu'un montant de 56,500.\$ plus taxes a été accordé pour la partie de la Commission scolaire par M. Stéphane Turcotte du Service des ressources informatiques et matérielles lors des rencontres préparatoires avec les responsables de la Municipalité;

CONSIDÉRANT Que si des montants additionnels devraient être ajoutés les deux parties se rencontreraient pour établir la validité et donner l'approbation de ceux-ci;

Pour ces motifs, il est proposé par Éric Bergeron, Appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire accepte l'entente intervenue verbalement avec M. Stéphane Turcotte, responsable des ressources informatiques et matérielles pour la Commission Scolaire des Bois-Francis pour faire réaliser leurs travaux dans la cour d'école de la Croisée et que ceux-ci nous versent un montant de 56,500.\$ plus taxes afin de défrayer les couts des travaux réalisés sur le terrain de la Commission scolaire et que si des ajouts s'imposaient qu'une demande soit faite auprès de M. Stéphane Turcotte afin d'obtenir son approbation..

7133-0716

ADOPTÉE.

Achat de matériaux du Centre de Ponceau Courval Inc.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que l'inspecteur municipal Bryan Mc Neil soit autorisé à acheter des matériaux du Centre de Ponceau Courval Inc. pour réaliser divers travaux dans la municipalité.

7134-0716

ADOPTÉE

Demande de soumissions par invitation.

CONSIDÉRANT que des changements seront apportés par un remplacement des pompes à essence à notre dépanneur l'Essentiel par Énergie Sonic Inc;

CONSIDÉRANT que notre dépanneur connaît une croissance évolutive appréciée par l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT que l'apport d'une marquise installée au-dessus des pompes à essence favoriserait d'avantage à inciter de nouveaux clients à s'accommoder d'essence puisque ceux-ci seraient protégés lors d'intempéries en toutes saisons;

CONSIDÉRANT que ce changement favoriserait d'avantage l'achalandage pour la vente d'essence l'essence et par le fait même pour les produits à l'intérieur du dépanneur également;

CONSIDÉRANT que pour la construction de cette marquise nous demanderions deux soumissionnaires œuvrant dans le domaine;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse et reflétant bien nos exigences sera alors retenue;

CONSIDÉRANT que le maire M. Harold Poisson et la directrice générale et secrétaire-trésorière Céline Raymond seront autorisés à signer le contrat pour la fabrication de cette marquise;

Pour ces motifs, il est proposé par Éric Bergeron appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que l'on se prévale d'une marquise servant de couverture au-dessus des pompes du dépanneur l'Essentiel et que le maire ou la directrice générale soient autorisés à signer le contrat avec le soumissionnaire retenu. **7135-0716**

ADOPTÉE

Signature de renouvellement de bail avec Énergie Sonic Inc.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le maire M. Harold Poisson soit autorisé à signer le renouvellement du bail jusqu'au 09 décembre 2033 avec Énergie Sonic Inc. pour le dépanneur l'Essentiel. **7136-0716**

ADOPTÉE

Tours de métal au terrain de balles.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que l'on demande à J. B. Roux de nous vendre et installer des tours en métal au terrain de balles pour l'éclairage et que l'on demande à un électricien de venir raccorder le tout et que la directrice générale soit autorisée à acheter des lumières additionnelles au besoin. **7137-0716**

ADOPTÉE

Demande à Audrey Bélanger, avocate.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que l'on autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander à Mme Audrey Bélanger, avocate de faire la vérification des devis pour demander des appels d'offres sur SEAO pour se procurer la fibre optique. **7138-0716**

ADOPTÉE

Séance spéciale du conseil lundi le 11 juillet 2016.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement qu'une séance spéciale du conseil soit cédulée lundi le 11 juillet 2016 à 20h00 à l'endroit habituel de la tenue des séances et que tous les membres du conseil étant présents renoncent à l'avis de convocation. **7139-0716**

ADOPTÉE

Demande de subvention résidentielle.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement qu'un montant de 7,000.00\$ soit versé au Développement Économique St-Rosaire Inc. permettant la remise d'une subvention résidentielle accordée par le Comité du Développement Économique Inc. pour les résidents du 13, rue Lafrenière. **7140-0716**

ADOPTÉE

Commandite pour Moto-Club-Bois-Francis Inc.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Roland Allard et résolu à l'unanimité qu'une commandite au montant de 100.00\$ soit versé à Moto-Club Bois-Francis Inc. représentant 1/3 de page en noir et blanc dans leur cahier publicitaire. **7141-0716**

ADOPTÉE

Restauration du plancher de la salle du Conseil.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à mandater Bois-Francis LSM Roberge pour sabler et vernir le plancher de la salle du Conseil. **7142-0716**

ADOPTÉE

Soumissions pour clôtures à l'arrière de l'école

Les 2 soumissions étaient conformes;

Inter Clôtures Bois-Francis a soumissionné pour un montant de 3844,61\$ + taxes comprenant le matériel et l'installation;

Les Clôtures Victo. Inc. a soumissionné pour un montant de 3,995.00\$ + taxes comprenant le matériel et l'installation;

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que la soumission déposée par la compagnie Inter Clôtures Bois-Francis soit retenue au montant de 3,844.61\$ plus taxes pour effectuer les travaux à l'arrière de l'école.

7143-0716

ADOPTÉE

Négociations pour l'emplacement du 202, rang 6

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale à négocier pour l'achat de l'emplacement et des bâtisses du 202, rang 6 avec la propriétaire et autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer une promesse d'achat avec celle-ci.

7144-0716

ADOPTÉE

Soumissions pour achat de béton.

Trois soumissions reçues et conformes;

Béton 34. :

Résistance :	Prix \$/m³
25 mpa/Pierre 20 mm	109.00\$
32 mpa/Pierre 20 mm	124.00\$

Ciment Ro-No Ltée. :

Résistance :	Prix \$/m³
25 mpa/Pierre 20 mm	110.00\$
32 mpa/Pierre 20 mm	125.00\$

Béton Chevalier Inc. :

Résistance :	Prix \$/m³
25 mpa/Pierre 20 mm	112.00\$
32 mpa/Pierre 20 mm	128.00\$

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la soumission présentée par Béton 34 soit retenue étant donné que les prix soumis sont les plus bas.

7145-0716

ADOPTÉE

Soumissions pour coffrage et empattements du garage municipal.

3 soumissions reçues et conformes;

Fondations Houle & Belleau Inc. ont soumissionné pour le coffrage des empattements et des fondations à raison de 18.00\$/pi.linéaire

Odévy (Dave) Fréchette & Fils inc. ont soumissionné pour le coffrage des empattements et des fondations à raison de 26.00\$/pi.linéaire.

Coffrage Blanchette & Fils ont soumissionné pour le coffrage des empattements et des fondations à raison de 18.00\$/pi.linéaire

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Frédéric Gagnon et résolu unanimement que la soumission présentée par Coffrage Blanchette & Fils soit retenue en raison de son prix et de sa disponibilité.

ADOPTÉE

Fermeture des puits non utilisés.

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que l'inspecteur municipal soit autorisé à acheter le matériel nécessaire pour faire effectuer la fermeture des puits non utilisés à coté du dépanneur et à l'arrière de la cour d'école.

7147-0716

ADOPTÉE

Terrain de M. Michael Bachand Lagarde & Mme Carolane Turcotte.

CONSIDÉRANT Que M. Michael Bachand Lagarde et Mme Carolane Turcotte avait acheté un terrain connu et désigné comme étant les numéros 5 613 504 et 5 613 506 au Cadastre du Québec dont l'adresse est au 15 rue Lafrenière, Saint-Rosaire, province de Québec, G0Z 1K0;

CONSIDÉRANT Que le contrat de vente avait été rédigé par Me Guy Gagnon, notaire de Victoriaville sous le numéro de minute : 17411 en date du 1^{er} mars 2016 publié à Arthabaska le 01-03-2016 sous le numéro : 22155388;

CONSIDÉRANT Que les acheteurs avaient versé un acompte de 500.\$ le 11 août 2015 et une balance de 24 475.15\$ lors du contrat totalisant une somme de 22,592. + taxes soit 25, 975.15\$;

CONSIDÉRANT Que les propriétaires ont décidé de s'acheter une maison à Victoriaville car ceux-ci considèrent la distance plus avantageuse afin de répondre à leurs emplois respectifs;

CONSIDÉRANT Que pour effectuer la transaction entre les parties la Municipalité devra demander les services d'un notaire;

CONSIDÉRANT Que la secrétaire-trésorière de la Municipalité a avisé verbalement M. Michael Bachand Lagarde de son intention de conserver le montant de 500.00\$ d'acompte qu'ils avaient versé en 2015 pour défrayer une partie des frais reliés au rachat du terrain et qu'il lui a mentionné son accord;

Pour ces motifs, il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que l'on verse un montant de : 22,092.\$ (vingt-deux mille quatre-vingt-douze dollars) aux demandeurs représentant le montant total payé moins l'acompte de 500.\$ et sans T.P.S ni T.V.Q. et que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à réserver Me Guy Gagnon, notaire pour faire les transactions étant donné qu'il est au courant du dossier et que le Maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat entre les parties pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

7148-0716

ADOPTÉE

Engagement de Carl Lefebvre arpenteur.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité d'engager Carl Lefebvre, arpenteur pour les travaux d'agrandissement du garage municipal sur la route de la Coupe.

7149-0716

ADOPTÉE

Abri et rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unaniment de demander les services de Les Constructions Ré-Anne 2010 pour refaire l'abri au-dessus de la descente de sous-sol de l'édifice municipal et la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite selon sa soumission datée du : 04 juillet 2016.

7150-0716

ADOPTÉE

Installation d'un lampadaire le rang 6.

Proposé par Marc Lavigne, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unaniment que la directrice générale soit autorisée à commander un poteau et le faire installer afin d'ajouter un lampadaire au Del par Marius Marcoux & Fils Inc. avant de demander le raccordement à Hydro-Québec sur le rang 6 Ouest à proximité de l'entrée de Passion Canneberges S.E.N.C.

7151-0716

Et de demander à Marius Marcoux & Fils Inc. d'installer le matériel nécessaire pour l'installation d'une caméra par Promotek.

ADOPTÉE

Demande de raccordement du lampadaire sur le rang 6 Ouest.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unaniment qu'une demande soit acheminée à Hydro-Québec afin de faire le raccordement du lampadaire au Del qui sera installé par Marius Marcoux & Fils Inc. aux abords de l'entrée de Passions Canneberges S.E.N.C. sur le rang 6 Ouest, dont le plan indiquant l'emplacement leur sera acheminé et que la Municipalité de Saint-Rosaire confirme que les frais occasionnés seront défrayés par la Municipalité.

7152-0716

ADOPTÉE

Achat de poteau pour installation de lampadaire et caméra.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unaniment que la directrice générale soit autorisée acheter et demander le service d'installation d'un poteau d'un minimum de 35 pieds à l'extérieur du sol pour permettre l'installation d'une caméra de surveillance aux abords du terrain de Passions Canneberges S.E.N.C. sur le rang 6 Ouest.

7153-0716

ADOPTÉE

Caméra de Promotek.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Frédéric Champagne et résolu à l'unanimité de demander à Promotek de bien vouloir nous installer une caméra de surveillance sur le rang 6 Ouest à l'entrée du terrain de Passion Canneberges S.E.N.C. et que la Municipalité accepte de défrayer les coûts et de demander à Passion Canneberges S.E.N.C. l'autorisation d'installer un poteau sur le lot : 4 478 000 du cadastre du Québec afin de permettre l'installation de la caméra de surveillance.

7154-0716

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Marc Lavigne, appuyé par Johanne Gagnon à 21h23.

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, Dg. Sec.-trésorière.

LUNDI 11 JUILLET 2016

À une séance spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, dont l'avis a été donné à tous les membres du conseil lors de la séance du conseil du 04 juillet 2016, ceux-ci étant tous présents ont renoncé à l'avis de convocation tenue le lundi 11 juillet 2016 à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont

présents: Harold Poisson maire, ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Éric Bergeron, Frédéric Champagne, Johanne Gagnon, Marc Lavigne, Simon Rochefort, ainsi que Céline Raymond directrice générale, secrétaire-trésorière

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que donné.

7155-0716

ADOPTÉE

Soumissions pour asphaltage sur diverses routes de la Municipalité.

Il est proposé par Frédéric Champagne appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement d'accepter les 4 soumissions reçues pour étude étant donné que chacune d'elle est conforme soit :

7156-0716

Construction & Pavage Portneuf inc., Pavage Veilleux (1990) Inc., Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec)., et Smith Asphalte Inc.

ADOPTÉE

Contrat octroyé pour la demande d'asphaltage (11 juillet 2016).

Travaux d'asphaltage sur diverses routes de la Municipalité. Résultats :

<u>SOUSSIONNAIRES :</u>	<u>QUANTITÉ (T.M)</u>	<u>PRIX UNITAIRE (T.M)</u>	<u>MONTANTS</u>
<u>Pavage Veilleux (1990) Inc.</u>			
Pavage sur surface gravellée EB-14, Rg.Petit 4, 6 ^e rg, Rue St-Pierre	± 1382 t.m.	68.00 \$/ t.m.	93,976.00 \$
Recouvrement mécanique :	1814 t.m.	76.15 \$/ t.m	145 294.20 \$
Réparations manuelles	± 20 t.m.	186.49 \$/ t.m	<u>3,729.80 \$</u>
		Totalisant :	243,000.00\$
		TPS.	12 150.00 \$
		TVQ.	<u>24 239.25 \$</u>
		GRAND TOTAL :	279 389.25 \$
<u>Construction & Pavage Portneuf Inc.</u>			
Pavage sur surface gravellée EB-14, Rg.Petit 4, 6 ^e rg, Rue St-Pierre	± 1382 t.m.	76.04 \$/ t.m.	105 087.28 \$
Recouvrement mécanique :	1846.3108 t.m.	71.23 \$/ t.m	131 512.72 \$
Réparations manuelles	± 20 t.m.	320.00 \$/ t.m	<u>6 400.00 \$</u>
		Totalisant :	243,000.00\$
		TPS.	12 150.00 \$
		TVQ.	<u>24 239.25 \$</u>
		GRAND TOTAL :	279 389.25 \$
<u>Sintra Inc. (Centre-du-Québec)</u>			
Pavage sur surface gravellée EB-14, Rg.Petit 4, 6 ^e rg, Rue St-Pierre	± 1382 t.m.	75.40 \$/ t.m.	104 202.80 \$
Recouvrement mécanique :	1814 t.m.	72.90 \$/ t.m	132 240.60 \$
Réparations manuelles	± 20 t.m.	327.83 \$/ t.m	<u>6 556.60 \$</u>
		Totalisant :	243,000.00\$
		TPS.	12 150.00 \$
		TVQ.	<u>24 239.25 \$</u>
		GRAND TOTAL :	279 389.25 \$
<u>Smith Asphalte Inc.</u>			
Pavage sur surface gravellée EB-14, Rg.Petit 4, 6 ^e rg, Rue St-Pierre	± 1382 t.m.	72.00 \$/ t.m.	99 504.00 \$

Recouvrement mécanique :	1104.85 t.m.	127.00 \$/ t.m	140 316.00\$
Réparations manuelles	± 20 t.m.	159.00 \$/ t.m	<u>3 180.00 \$</u>
		Totalisant :	243,000.00\$
		TPS.	12 150.00 \$
		TVQ.	<u>24 239.25 \$</u>
		GRAND TOTAL :	279 389.25 \$

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que le contrat soit octroyé à Pavage Veilleux (1990) Inc. dont la soumission est plus basse et que la directrice générale soit autorisée à signer un contrat avec Pavage Veilleux (1990) Inc. pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire dont le montant global est de : 279, 389.25\$ (Taxes incluses) en référence avec l'appel d'offres 106616 déposé sur le site de SEAO.

7157-0716

ADOPTÉE

Fourniture d'acier pour l'agrandissement du garage municipal.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que l'on autorise Armatures Bois-Francs Inc à nous fournir le matériel pour l'acier d'armature et du treillis métallique au montant de 7,900.00\$ plus taxes incluant la livraison en référence à sa soumission du 04 juillet pour les travaux d'agrandissement du garage municipal sur la route de la Coupe.

7158-0716

ADOPTÉE

Location de pompe à béton.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que l'on autorise Pompe Verville à nous louer sa pompe à béton à raison de 170.\$ l'heure pour les semelles et le mur de l'agrandissement du garage municipal.

7159-0716

ADOPTÉE

Chevrans pour le garage municipal.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement de faire l'achat de chevrons de la compagnie Chevrons Vigneault Inc. selon le plan fourni par Bo-Co 669-16 au montant de 14,000.\$ plus taxes, pour la nouvelle construction du garage municipal sur la route de la Coupe.

7160-0716

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Marc Lavigne, appuyé par Roland Allard à 20 h51.

7161-0716

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, Dg. Sec.-trésorière.